



REFERENCE DE LA PROCEDURE	DATE DE CREATION	Version
Note DG 003/2023	25/10/2023	01

Note DG

Déclarations Réglementaires à la Banque Centrale de Mauritanie

Diffusion

Pour Application:

- Division Exploitation et Développement
- Direction Finance et Comptabilité
- Direction des Opérations
- Direction Gestion des Risques

Pour Information:

- Direction Systèmes d'Information
- Direction de l'Audit Interne

Mohammed Zerrouki
Chaf Division Commerciale

Signature

PIT

Mohamed SIDI

Directeur Général Adjoint

Date d'entrée en vigueur : 25/10/2023



HS B





REFERENCE DE LA PROCEDURE	DATE DE CREATION	Version	
Note DG 003/2023	25/10/2023	01	

Dans l'objectif d'être en conformité avec la réglementation en vigueur, en matière de déclaration réglementaire, dans les délais impartis, la Banque a décidé d'entamer et de procéder aux déclarations des différents états en la matière, en utilisant le canal de communication requis par la Banque Centrale de la Mauritanie.

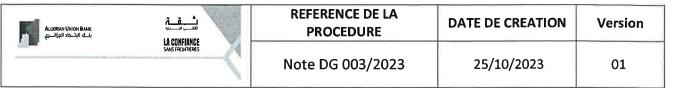
De ce fait, nous avons mis à la disposition de chaque structure, les modèles de déclaration réglementaires qu'ils leur concernent. Dans la même optique, nous vous demandons de prendre attache avec la Direction Finance et Comptabilité avant de procéder aux transmissions de vos états déclaratifs, afin de mieux contrôler l'exhaustivité des informations communiquées.

Nous attachons une importance particulière à la stricte application de ce qui précède.

Liste des Déclarations Réglementaires et les délais exigés par chaque structure :

Nom du Fichier	Périodicité	Date limite	Responsable
Situation mensuelle et ratios prudentiels	Mensuel	Au plus tard le 10 du mois suivant	Direction Comptabilité et Finances
Comptes devise locaux	Mensuel	Au plus tard le 10 du mois suivant	Direction Comptabilité et Finances
Etats financiers publiables définitifs	Annuel	Au plus tard 30 juin de l'année suivante	Direction Comptabilité et Finances
Comptes correspondant	Mensuel	Au plus tard le 10 du mois suivant	Direction Comptabilité et Finances
Etats financiers publiables provisoires	Annuel	Au plus tard 31 mars de l'année suivante	Direction Comptabilité et Finances
Taux débiteur et créditeur moyens	Trimestriel	Au plus tard le 20 du mois suivant	Direction Comptabilité et Finances
Situation hebdomadaire des dépôts	Hebdomadaire	Le premier jour ouvrable de la semaine suivante	Direction Comptabilité et Finances
Assiette ROO	Calendrier des périodes d'observation de RO		Direction Comptabilité et Finances
Position de change	Hebdomadaire	Le premier jour ouvrable de la semaine suivante	Direction Comptabilité et Finances





Division de risques	Mensuel	Au plus tard le 10 du mois suivant	Direction Gestion des Risques
Classification de actifs	S Trimestriel	Au plus tard le 20 du mois suivant	Direction Gestion des Risques
Exportation	Mensuel	Au plus tard le 10 du mois suivant	Direction des Opérations
Importation	Mensuel	Au plus tard le 10 du mois suivant	Direction des Opérations
Reserve obligatoire e devise	n Bimensuel		Direction des Opérations
Transfert-HCE	Mensuel	Au plus tard le 10 du mois suivant	Direction des Opérations
Déclaration e douane import	n Mensuel	Au plus tard le 10 du mois suivant	Direction des Opérations
Ouverture CD	Mensuel	Au plus tard le 10 du mois suivant	Direction des Opérations
Déclaration e douane export	n Mensuel	Au plus tard le 10 du mois suivant	Direction des Opérations
Registre de comptes	s Mensuel	Au plus tard le 10 du mois suivant	Division Exploitation et Développement

